

6 | L'ÉVÉNEMENT



À gauche: l'avocat Thibault de Montbrial fait des propositions pour réorganiser la protection des lieux publics. À droite, l'otage canadien Robert Hall (à droite), ici au côté du Norvégien Kjartan Sekkingstad, peu de temps avant sa décapitation par la branche philippine de Daech, à Jolo.
ERIK DE CASTRO/REUTERS

« Se préparer à prendre et à rendre les coups »

L'avocat Thibault de Montbrial défend la création d'une réserve citoyenne autorisée à porter des armes dans les lieux publics.

PROPOS RECUEILLIS PAR
VINCENT TRÉMOLET DE VILLIERS @vremolet

L'AVOCAT, président du Centre de réflexion sur la sécurité intérieure, plaide pour la fin de l'opération « Sentinelle » et la création d'une réserve citoyenne entraînée et autorisée à porter des armes dans les lieux publics.

LE FIGARO. - L'attentat de Magnanville était-il évitable ?

Thibault de MONTBRIAL. - L'assassinat ciblé de policiers à leur domicile était un acte redouté par les autorités depuis longtemps. Cette sauvage agression, qui obéit au mode opératoire suggéré dans les vidéos de l'état islamique, aura un impact psychologique important : désormais, les fonctionnaires concernés ont compris la permanence du risque.

Indépendamment du renseignement en amont pour empêcher l'acte, la seule solution est d'y faire face : il est donc essentiel que les fonctionnaires habilités puissent continuer à porter leur arme partout après la fin de l'état d'urgence, puisque le risque de telles attaques est pérenne. Ensuite, il leur faudra rester vigilants pour éviter d'être surpris. C'est à une véritable révolution dans l'état d'esprit qu'il va falloir, hélas, que nos forces de l'ordre s'habituent sur leur lieu de vie.

Notre arsenal sécuritaire et judiciaire est-il adapté ?

Beaucoup a été fait, même si on peut regretter que des décisions majeures n'aient été prises qu'après le 13 novembre, et non dès les attaques de janvier 2015. Mais on peut aller plus loin. Judiciairement, pourquoi ne pas affronter le tabou de la compétence nationale exclusive antiterroriste du parquet de Paris ? Si ce modèle a donné

satisfaction depuis 1986, il est aujourd'hui objectivement dépassé par le nombre de dossiers, en particulier des retours du djihad. Des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent pour demander l'attribution de compétences antiterroristes régionales à deux ou trois grands parquets de province qui pourraient traiter les retours du Moyen-Orient résidant dans leur ressort, avec la double vertu de « désengorger » Paris (qui garderait le choix des dossiers) et bénéficier de la bonne connaissance du terrain des enquêteurs locaux.

Question sécurité, l'opération « Sentinelle » ne paraît plus adaptée à la nature de la menace ni à sa durée, puisque les capacités de l'armée de terre à remplir ses missions naturelles sont largement affectées par cette mobilisation. Il faut au contraire renforcer la sécurité armée dans les lieux publics et les zones sensibles, notamment les

« On ne s'en sortira pas avec des fleurs et des bougies »

THIBAUT DE MONTBRIAL

zones industrielles de type Seveso. Les retours d'expérience démontrent que plus tôt vient la riposte par le feu, moins les attentats à l'arme de guerre causent de victimes. L'expérience israélienne démontre à cet égard qu'un nombre significatif de personnes armées permet d'interrompre l'acte terroriste dans les trente premières secondes. Pourquoi ne pas créer une réserve citoyenne composée de citoyens volontairement soigneusement sélectionnés et entraînés, autorisés à porter des armes en civil dans les lieux publics ? Cela sera plus efficace et moins coûteux que les lourdeurs du dispositif actuel et dégageera le personnel régulier pour d'autres tâches. Enfin, il

faut encore souligner et renforcer le rôle crucial du renseignement (recueil et analyse) dans la lutte antiterroriste.

L'état d'urgence est prolongé de mois en mois. Est-il efficace pour démanteler les filières ?

Précieux les premières semaines, l'état d'urgence apparaît plus aujourd'hui comme un outil de communication pour le gouvernement que comme un dispositif utile. Face à la menace islamiste, il faut adapter notre droit et notre mode de vie à long terme, et non pas proroger de mois en mois un état d'urgence vidé de sa substance.

Euro, « manifs », état d'urgence : la police et l'armée sont épuisées...

C'est une évidence. Les unités chargées du maintien de l'ordre sont épuisées par les missions aussi nombreuses qu'exigeantes et dangereuses qui leur sont confiées sans guère de repos. C'est la raison pour laquelle je pense qu'il faut réorganiser la protection des lieux publics et recourir à la sécurité privée armée d'une part, et à la réserve citoyenne armée de l'autre.

Que faut-il changer dans nos mentalités pour affronter cette guerre dans la paix ?

Pour tenir sur la durée, notre société doit travailler la résilience : anticiper les risques, savoir réagir lors des attaques, rebondir après. On ne s'en sortira pas avec des fleurs et des bougies. Il faut nommer les choses et se préparer à prendre et à rendre les coups. Ce ne sera possible qu'en associant et en impliquant la population, en lui expliquant la réalité sans fard, en la responsabilisant. Chaque concitoyen doit être conscient qu'il a un rôle à jouer pour traverser les épreuves qui s'annoncent. ■

Dernier livre paru :

Le Sursaut ou le chaos (Plon, 2015)